

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

A RENVoyer PAR LA VOIE HIERARCHIQUE AVANT LE 18 FEVRIER 2024

Division des ressources humaines

Affaire suivie par : Laurence BORIES
 Tél : 05 53 67 70 20
 Mél : laurence.bories@ac-bordeaux.fr

23, Rue Roland Goumy
 CS 10001
 47916 AGEN CEDEX

Cocher la case correspondante :

- 1^{ère} demande,
 renouvellement (cocher une des cases suivantes) :
 faisant suite à une période de tacite reconduction (durée 3 ans)
 pour demande de modification de la quotité et/ou du rythme
 (hebdomadaire ou annuel) accordé(s) l'an passé.

NOM :

Etablissement d'affectation :

PRENOM :

Poste occupé :

J'ai l'honneur de solliciter à compter du 01/09/2024 (cocher les cases correspondantes) :

un temps partiel de droit (voir la page 2 de la note de service sur les temps partiels):

- pour élever un enfant de moins de 3 ans ou adopté depuis moins de 3 ans au 01/09/2024,
 pour donner des soins à un conjoint, enfant à charge ou ascendant atteint d'un handicap, gravement malade ou victime d'un accident,
 pour handicap.

un temps partiel sur autorisation : j'attire votre attention sur le fait que ce type de temps partiel ne sera accordé que sous réserve des nécessités de service.

- pour créer ou reprendre une entreprise,
 pour convenance personnelle.

- Quotité de service demandée (cocher les cases correspondantes) :

A) Temps partiel hebdomadaire « classique » (sans récupération),

<u>Temps partiel de droit</u> <small>(voir la rubrique « prestations familiales », page 6 de la note de service sur les demandes de temps partiel pour l'année scolaire 2023/2024)</small>	OU	<u>Temps partiel sur autorisation</u>
<input type="checkbox"/> 2 demi-journées libérées		<input type="checkbox"/> 2 demi-journées libérées
<input type="checkbox"/> 3 demi-journées libérées		<input type="checkbox"/> 50%, soit 2 jours avec 1 mercredi sur 2 travaillés si journées à 5h15, ou 2 jours travaillés si journées à 6h00.
<input type="checkbox"/> 4 demi-journées libérées		
<input type="checkbox"/> 50%, soit 2 jours avec 1 mercredi sur 2 travaillés si journées à 5h15, ou 2 jours travaillés si journées à 6h00.		
Je souhaite surcotiser pour la retraite (uniquement dans le cadre d'un temps partiel pour donner des soins , pour handicap , ou sur autorisation) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

→ La quotité de temps partiel sera calculée sur la base du nombre réel d'heures hebdomadaires effectuées. Le service annuel de 108 h est effectué au prorata de la quotité de temps partiel.

→ 2 demi-journées seront prises obligatoirement sur 1 jour entier, 4 demi-journées sur 2 jours entiers. Dans le cas d'un nombre de demi-journées impaires, le jour sur lequel sera prise cette dernière demi-journée sera imposé par l'administration.

B) Temps partiel dans un cadre annuel (avec récupération), sous réserve des nécessités de service,

Temps partiel de droit <small>(voir la rubrique « prestations familiales », page 6 de la note de service sur les demandes de temps partiel pour l'année scolaire 2023/2024)</small>	OU	Temps partiel sur autorisation
<input type="checkbox"/> 80% (rémunéré à 85.70%), soit 2 demi-journées libérées avec récupération (16h sur l'année si journées à 5h15, 43h sur l'année si journées à 6h).		<input type="checkbox"/> 80%(rémunéré à 85.70%), soit 2 demi-journées libérées avec récupération (16h sur l'année si journées à 5h15, 43h sur l'année si journées à 6h).
Je souhaite surcotiser pour la retraite (uniquement dans le cadre d'un temps partiel pour donner des soins , pour handicap , ou sur autorisation) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

→ Dans le cadre de cette quotité, organisée dans un cadre annuel et accordée sous réserve des nécessités de service, **je m'engage** à accepter les ½ journées libérées hebdomadaires, ainsi que les périodes de récupération qui me seront fixées par l'administration.

C) Temps partiel annualisé (période travaillée et non travaillée), sous réserve des nécessités de service

TEMPS PARTIEL DE DROIT	OU	TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION
<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 60% <input type="checkbox"/> 70% <input type="checkbox"/> 80% <input type="checkbox"/> 90 % (uniquement sur poste 2° degré)		<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 60% <input type="checkbox"/> 70% <input type="checkbox"/> 80% <input type="checkbox"/> 90 % (uniquement sur poste 2° degré)
Choisir la période travaillée souhaitée : <input type="checkbox"/> Début d'année scolaire <input type="checkbox"/> Fin d'année scolaire		
Je souhaite surcotiser pour la retraite : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

➤ Si je bénéficie d'un **temps partiel de droit pour élever mon enfant** et que celui-ci atteint son troisième anniversaire **dans le courant de l'année scolaire 2024/2025**, je sollicite :

Une reprise à temps complet aux trois ans de mon enfant,

OU

Une autorisation de prolonger mon temps partiel, en prenant à compter des trois ans de mon enfant un temps partiel sur autorisation jusqu'à la fin de l'année scolaire : je souhaite surcotiser pour la retraite : OUI NON

RETRAITE PROGRESSIVE :

J'ai prévu de déposer une demande de retraite progressive sur le site de l'ENSAP : OUI NON

Fait à.....le.....

Signature de l'intéressé(e) :

Avis et signature de l'IEP de la circonscription :

Décision et signature de l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale: